

AVIS AU PUBLIC

Contact: Nadine SCHMIT 26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le nº 1/2023/0350 du 7 janvier 2025 du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, à savoir

la société PROSOLUT s.a., au nom et pour le compte de la société SUDWAND s.a., a obtenu l'autorisation pour la construction, l'aménagement et l'exploitation d'une éolienne destinée à la production d'énergie à Dippach, au lieu-dit « am Gelbenberg » et « Bonzelt ».

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Bertrange, le 15 janvier 2025

Monique SMIT-THIIS

Bourgmestre

Georges FRANCK

Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 15 janvier 2025

Monique SMIT-THIIS

Bourgmestre

Georges FRANCK Secrétaire

2 beim Schlass L-8058 Bertrange | B.P. 28 L-8005 Bertrange Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666

www.bertrange.lu info@bertrange.lu

